

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2005

COMPTE RENDU

Approuvé le

L'an deux mille cinq, le quatorze septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire.

Etaient présents : Mme DELPORTE, MM SEUILLOT, LECLERCQ, Mme BELMIN, M NIVERT, Mme GRIZARD, MM. MAUBERT, MONPERT, LEFEVRE, Mme CHAVY, MM PROUTS. TACCON (à partir de 21h05), MALVOISIN, ALEMANY, DELASALLE, Mmes DUCHENE, LEQUELLENEC, HIRSCH-ROBINSON, M. DOYEN, Mme BARTHOT, MM. TRUFFET, LEBEGUE, Mme LACROIX-COQUILLAUD, MM. DECHERY, BONY, M LUDWIG.

Procurations :

M. TACCON	à	M.LEFEVRE (jusqu'à 21h05)
Mme LAGRANGE	à	Mme HIRSCH-ROBINSON
Mme DESVALLEES	à	Mme LEQUELLENEC
Mme BLAIS-PERRIN	à	M. BONY

Absents excusés :

En exercice	:	29
Présents	:	25
Votants	:	29

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h35.

Monsieur LECLERCQ est élu secrétaire de séance à la majorité.

Votes contre : 2 (BARTHOT, TRUFFET)

Votes pour : 27

Monsieur LECLERCQ fait l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Madame BARTHOT demande à madame le maire de faire un point d'information sur la rentrée scolaire et de lui remettre l'organigramme du personnel à jour.

Madame le Maire dit qu'un point sur le personnel sera fait lors d'un prochain conseil.

Madame GRIZARD fait le point sur la rentrée scolaire dans chacune des écoles ; une fermeture de classe à Métra pour des raisons d'effectif, une ouverture d'une 8^o classe acquise à la maternelle pour l'année et installée dans la salle aménagée à cet effet rue Coquement avec une ATSEM à plein temps. Le poste de maître E (instituteur spécialisé) est reconduit cette année. Le collège accueille une nouvelle Principale, madame GENEVIEVE. Les effectifs scolaires et ceux des enfants utilisant les services périscolaires sont à disposition des conseillers.

Monsieur BONY demande si des exercices d'évacuation sont organisés à la maternelle pendant les heures de classe et également quand les couloirs sont encombrés lorsque les parents viennent chercher les enfants.

Madame le Maire dit qu'avec l'ouverture de la 8^o classe, il y a moins d'enfants présents dans le bâtiment principal. Il y a 3 exercices d'évacuation par an et sa remarque sera transmise à la directrice de l'école.

Monsieur LEBEGUE dit qu'avec le Plan Vigie Pirate, il n'est pas logique que les parents pénètrent dans l'école.

Madame le maire dit que c'est une ancienne tradition à Bois le Roi, les parents vont chercher les enfants dans les classes et cette organisation est aussi du ressort de la direction de l'école.

Madame LACROIX-COQUILLAUD dit que dans le Figaro d'aujourd'hui, il est dit que le nombre d'enfants par classe est sans rapport avec la réussite scolaire.

Madame le Maire soumet le compte rendu de la séance du 12 juillet à l'approbation du Conseil.

Monsieur BONY dit que madame BLAIS-PERRIN demande que le texte de son intervention soit intégré au compte rendu du 15 juin.

Monsieur LECLERCQ dit que ce texte peut être mis en annexe au présent compte rendu, mais ne peut être intégré au compte rendu du 15 juin, car il rajoute à ce qui a été dit en conseil le 15 juin.

Monsieur LEFEVRE dit qu'il n'est pas d'accord pour que ce texte soit intégré au compte rendu du 15 juin, car le compte rendu doit être le reflet de ce qui a été dit en séance.

Monsieur LECLERCQ dit que ce texte peut être annexé au présent compte rendu mais pas mis en correction au compte rendu du 15 juin.

Monsieur LUDWIG dit que sur le sujet du tableau des effectifs, la note ne reflétait pas ce qui a été présenté et que les explications demandées n'ont pas été fournies.

Madame le Maire dit que ce n'est pas oublié et qu'un point sur le personnel sera fait au mois d'octobre ou novembre.

Le Conseil Municipal par,

Voix pour : 23

Voix contre : 0

Abstentions : 6 (M. DOYEN, Mme BARTHOT, MM. TRUFFET, LEBEGUE, Mme LACROIX-COQUILLAUD, M.LUDWIG)

Approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 12 juillet 2005.

1/ MARCHE DES ASSURANCES

Madame le Maire informe le Conseil que le contrat d'assurance en cours (hors assurance du personnel déjà traité), expire le 31 décembre 2005 et qu'il est nécessaire de lancer un avis d'appel à candidature dans le cadre d'un appel offre ouvert en vue de la conclusion d'un nouveau contrat avec effet au premier janvier 2006.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à lancer l'appel d'offre du marché des assurances.

Monsieur LUDWIG demande quel est le montant du marché et quelle est la procédure utilisée.

Madame le Maire dit que le montant cumulé des polices sur 5 ans excède le seuil de 230 000€ et que la procédure est celle de l'appel d'offre ouvert.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise le Maire à lancer l'appel d'offre du marché des assurances.

2/ PARTICIPATION COMMUNALE AUX CLASSES DE DECOUVERTE POUR LES ENFANTS HABITANT BOIS LE ROI ET NON SCOLARISES SUR LA COMMUNE

Madame GRIZARD informe le Conseil que des enfants de Bois le Roi sont scolarisés en primaire à l'école internationale de Fontainebleau ou dans d'autres écoles du canton de

Fontainebleau. Ces enfants sont parfois amenés à participer à des classes de découvertes et il semble logique d'appliquer la même répartition des frais que celle que nous appliquons pour les classes de découvertes de nos écoles.

En 2001/2002, le montant pris en charge par enfant était de 281.41 €
En 2002/2003, ce montant a été élevé à 287.31 €

Madame GRIZARD propose d'appliquer la même répartition des frais que celle que nous appliquons pour les classes de découverte de nos écoles en plafonnant la charge à celle supportée dans l'année scolaire considérée.

Pour les années à venir, partant du principe que la participation communale pratiquée pour les classes de découverte des écoles de Bois le Roi est de 250€ au maximum, Madame GRIZARD propose de retenir la participation de 250€ pour les enfants non scolarisés sur la commune.

Monsieur LEBEGUE demande combien d'enfants sont concernés.

Madame GRIZARD dit qu'il y en a jusqu'à 3 chaque année.

Monsieur LUDWIG demande quel était le montant l'an dernier.

Madame GRIZARD dit que la classe de découverte avait coûté 28 000€ et que la participation de la ville était de 258€ par enfant.

Monsieur BONY demande comment, concrètement, s'opère le règlement.

Monsieur LEFEVRE dit qu'il existe une convention entre les communes et que le règlement est conventionnel entre les communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la participation aux classes de découverte de 250€ au maximum pour les enfants non scolarisés sur la commune.

3/ DEMANDE DE PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE POUR UNE CLASSE DE DECOUVERTE 2005/2006 « EAU ET ASTRONOMIE A BRASPARTS »

ARRIVEE DE MONSIEUR TACCON A 21H05.

Madame GRIZARD informe le Conseil que le séjour se déroulera du 13 OCTOBRE 2005 AU 21 OCTOBRE 2005 à BRASPARTS dans le Finistère.

Le coût par enfant comprend l'hébergement, le transport, l'encadrement, l'indemnité de nuitée pour les enseignants, l'assurance responsabilité civile, l'indemnisation des accidents corporels, l'assistance aux personnes et le rapatriement.

Le budget s'établit comme suit :

- Coût du séjour tout compris pour 3 classes de CM2 soit 78 élèves (assuré par « Côté Découverte », organisateur du séjour)	40 560.00 Euros
- Indemnités aux enseignants 17.23 x 3 enseignants x 9 jours =	465.21 Euros
Total	41 025.21 Euros
- Prise en charge par la commune 50 %	20 512.60 Euros
- Soit par enfant (41025.21 : 78 enfants)	525.00 Euros

Madame le Maire propose de retenir les tarifs suivants à la charge de la famille, par enfant :

Tarifs Classe de Découverte 2005/2006 (selon revenus imposables du couple – fournir feuille d'imposition 2004)			
Revenus mensuels	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et plus
< à 1067.14 €	135€	54€	40€
De 1067.14 à 1829.39 €	216€	129€	86€
> à 1829.39 €	270€	216€	162€

Cette somme due par les familles sera à régler auprès de la perception d'Avon à réception de son avis.

La différence entre le coût total et la participation des familles, sera supportée par la commune. Le séjour est éligible à une subvention du Conseil Général.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la participation de la commune, de voter ce tarif du séjour, et de l'autoriser à déposer les demandes de subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la tarification dégressive des classes de découverte sur le mode de calcul des tarifs des mini séjours.

4/ DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE

Madame le Maire rappelle au Conseil que la réglementation prévoit que le Conseil Municipal désigne en son sein un élu titulaire et un élu suppléant chargés de représenter la Commune au Conseil d'Administration du collège.

Madame le Maire demande au Conseil d'approuver la désignation de ces deux représentants au Conseil d'Administration du collège.

Le Conseil Municipal par,

Voix pour : 24

Voix contre : 1 (BARTHOT)

Abstentions : 4 (TRUFFET,LEBEGUE,LACROIX-COQUILLAUD, LUDWIG)

Approuve la désignation de deux représentants de la commune au Conseil d'Administration du collège :

- Madame Katia HIRSCH-ROBINSON. en qualité de titulaire,
- Madame Michelle GRIZARD . en qualité de suppléant.

5/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION BOIS LE ROI AUDIOVISUEL ET ANIMATION

Madame le Maire rappelle que lors du Budget Primitif, il a été convenu qu'une dotation supplémentaire pouvait être attribuée aux associations sur projet.

Compte tenu du travail conséquent et de qualité fourni par l'association Bois le Roi Audiovisuel et Animation notamment à l'occasion de la conférence de monsieur DUPART sur la vie et l'œuvre d'Olivier METRA, et du même travail que l'association se propose de produire dans le cadre d'une conférence selon les mêmes principes sur la vie et l'œuvre de Gustave MATHIEU, madame le Maire propose de soutenir l'initiative de l'association et de l'aider à supporter les dépenses exposées en lui allouant une subvention exceptionnelle de 1000€.

Monsieur LUDWIG demande s'il y a eu une demande officielle de subvention exceptionnelle par Bois le Roi Audiovisuel et Animation.

Monsieur MONPERT dit qu'il y a eu une demande motivée, par les frais exposés et que l'activité repose sur le bénévolat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000€ à l'association Bois le Roi Audiovisuel et Animation.

6/ SUBVENTION DU DEPARTEMENT POUR L'INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHEQUE

Madame le Maire rappelle que le Conseil a, par délibération du 11 mai 2005, approuvé le projet d'informatisation de la bibliothèque municipale.

Le projet est éligible à une subvention du Conseil Général, pour les dépenses d'investissement.

Pour mémoire, ces dépenses s'élèvent à 8 434.16€ HT (matériel et logiciels), soit 10 087.25€ TTC. Le logiciel Paprika de la Société DECALOG est retenu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Département.

7/ AUTORISATION DE RECOURIR A UNE LIGNE DE TRESORERIE

Madame le Maire informe le Conseil que le suivi des dépenses et des recettes, le suivi de la Trésorerie et les prévisions financières de fin d'année laissent entrevoir une fin d'exercice sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'emprunt.

Toutefois, la gestion financière est cette année plus serrée que par le passé, en raison des opérations d'investissement en cours et des dépenses inhérentes au sinistre de restaurant de l'école METRA (même si l'assurance rembourse les frais exposés, la commune doit en faire l'avance) et de versements non faits à ce jour par l'EPCI.

Aussi, Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer un contrat de recours à une ligne de Trésorerie en cas de difficulté passagère de gestion des disponibilités, notamment du fait de retard de versement des sommes dues par la Communauté de Communes du Pays de Seine.

Madame LACROIX-COQUILLAUD demande si le montant et les conditions financières sont définies.

Monsieur LEFEVRE dit que la somme pourrait être de 150 000€, correspondant à la somme due par la Communauté de Communes depuis 2004, confirmée par le Préfet et la Chambre Régionale des Comptes. A cette somme due, s'ajoute celle de l'attribution compensatrice de taxe professionnelle elle aussi due par l'EPCI, qui parvient avec lenteur.

Les avances faites par la commune dans le cadre du sinistre de l'incendie du restaurant scolaire Olivier METRA seront sans doute bientôt compensées.

Il n'y a pas eu de Commission des Finances car les membres étaient en congé cet été et parce que c'est un problème de fonctionnement courant. La Commission des Finances sera prochainement convoquée pour avis sur un protocole d'accord sur l'emprunt à faire dans le cadre des investissements qui sont actuellement dans la phase de réalisation.

Monsieur DECHERY dit qu'il trouve la démarche surprenante, il faut savoir s'il y a un besoin ou s'il n'y en a pas, on demande au Conseil de se prononcer sur une incertitude alors que la municipalité ferait mieux de dire quelle a des difficultés et qu'elle a besoin de cette ligne de trésorerie.

Monsieur TACCON dit que dans la gestion de la trésorerie, il y a des aléas; la date de versement des subventions, du FCTVA, ... Il y a aussi une incertitude sur la date de versement des 153 000€ dus

par la Communauté de Communes. Quand la trésorerie était de 700 000€, les aléas étaient absorbés. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas.

Monsieur DECHERY dit qu'il votera la ligne de trésorerie quand la municipalité en aura besoin pour payer les salaires.

Madame le Maire dit que le besoin de trésorerie peut se faire sentir entre deux conseils, et quelle ne prendra pas le risque de retarder le paiement des entreprises avec le risque pour celles-ci de les mettre en difficulté et le risque pour la collectivité d'avoir à payer des intérêts moratoires.

Monsieur DECHERY dit que dans cette logique, il faut demander la ligne de trésorerie au moment du budget.

Monsieur LECLERCQ dit qu'il n'est pas d'accord, car si aujourd'hui la somme n'est pas payée par la Communauté de Communes, il n'y avait pas d'incertitude sur cette somme au moment du vote du budget.

Monsieur LUDWIG demande quel est le délai nécessaire entre le vote du Conseil et le déblocage des fonds.

Madame le maire dit qu'il faut environ une semaine.

Monsieur LUDWIG dit que le délai légal étant de 30 jours, il faut donc un minimum de 17 jours pour débloquer les fonds. C'est un délai suffisant pour convoquer le Conseil.

Monsieur LUDWIG demande quel est le montant de l'indemnité de non-mobilisation.

Madame le Maire dit qu'il n'y a pas d'indemnité dans le cadre d'un T4M.

Le Conseil Municipal par,

Voix pour : 20 voix

Voix contre : 9 voix (M. DOYEN, Mme BARTHOT, MM. TRUFFET, LEBEGUE, Mme LACROIX-COQUILLAUD, MM. DECHERY, BONY, Mme BLAIS-PERRIN, M LUDWIG)

Abstentions :0

Approuve le recours à une ligne de recours à une ligne de Trésorerie en cas de difficulté passagère de gestion des disponibilités et autorise le Maire à signer le contrat correspondant.

8/ AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX DES VESTIAIRES DU STADE

Madame le Maire présente au Conseil le rapport de la Commission d'Appel d'offre, propose au Conseil d'attribuer les lots comme suit et demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer le marché de travaux.

LOT :		ENTREPRISE	MONTANT HT
LOT N°1	GROS ŒUVRE	SETREC	127 231.60
LOT N°2	CHARPENTE	R2C	26 816.53
LOT N°3	COUVERTURE BARDAGE VERRIERE	R2C	44 262.35
LOT N°4	MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM	R2C	15 222.00
LOT N°5	MENUISERIE INTERIEURE BOIS	DAMRENOV	16 281.69
LOT N°6	CARRELAGE	MORET CONSTRUCTION	7 915.32
LOT N°7	FAUX PLAFOND	CINQ CONSTRUCTION	14 005.60
LOT N°8	ELECTRICITE CHAUFFAGE ELECTRIQUE	MAINTENANCE SERVICE	22 430.64
LOT N°9	PLOMBERIE SANITAIRES	INFRUCTUEUX	/
TOTAL			301 495 .82 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le rapport de la Commission d'Appel d'Offre, approuve la répartition des lots, et autorise le Maire à signer le marché de travaux des vestiaires du stade.

9/ CENTRE DE LOISIRS - DEFRICHEMENT

Madame le Maire informe le Conseil qu'une demande d'autorisation de défricher a été déposée auprès du Service Départemental de l'Agriculture et de la Forêt

Afin de poursuivre l'instruction de ce dossier, la DDAF demande une délibération du Conseil autorisant le Maire à déposer une demande de défrichage.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à déposer cette demande.

Madame LACROIX-COQUILLAUD demande si le défrichage emporte la mise à nu du terrain.

Madame le Maire dit que l'emprise des bâtiments tient compte des sujets à conserver et que le caractère « naturel » de la parcelle sera conservé tout en assurant évidemment la mise en sécurité par élagage, voire abattage des arbres pour lesquels ce serait nécessaire. Le chantier prévoira la protection du système racinaire des arbres.

Le Conseil Municipal par,

Voix pour : 24 voix

Voix contre : 0

Abstentions : 5 (DOYEN, BARTHOT, TRUFFET, LEBEGUE, LACROIX-COQUILLAUD)

Autorise le Maire à déposer une demande de défrichage des parcelles cadastrées section C n° 409 à 419 et 530 à 534.

10/ CESSION DU TERRAIN D'ASSIETTE DU COLLEGE DENECOURT

Madame le Maire expose que la commune est actuellement propriétaire du terrain d'assiette du collège Denecourt cadastré section C n° 1314 et d'une superficie de 16 904 m²(terrain d'évolution sportive). Le département, qui bénéficie d'une mise à disposition des bâtiments et des terrains souhaiterait les acquérir.

Par une délibération en date du 28 mai 1994, le Conseil Municipal avait voté le principe d'une cession du collège au Département au franc symbolique. Cette cession n'a pas été finalisée.

Afin que le Conseil Général examine les conditions de cette acquisition et prépare un projet d'acte administratif, il est nécessaire de délibérer à nouveau pour confirmer cette cession à l'Euro symbolique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la cession du terrain d'assiette du collège à l'euro symbolique et autorise le Maire à effectuer les démarches correspondantes.

11/ QUESTIONS ECRITES ; INFORMATIONS DU MAIRE

Madame le Maire expose que Monsieur LUDWIG a déposé une question écrite (texte joint en annexe), et dit qu'une médiation a été tentée dans cette affaire de voisinage par la commune sans succès. Depuis 1988, date de la déclaration de travaux avec avis favorable de la Commission Urbanisme, les installations ont grandi sans autorisation connue et des constructions ont été autorisées et édifiées à moins de 100 mètres du chenil. Or, à ce jour, il y a une impossibilité

matérielle et juridique pour éloigner ce chenil à plus de 100 mètres. La Préfecture a tranché, le Préfet a pris un arrêté de mise en demeure de respecter la distance de 100 mètres, ce qui conduira vraisemblablement l'entreprise à une fin d'activité sur notre commune.

Monsieur LUDWIG dit qu'on voit 20 ans après les conséquences d'une défaillance du suivi des installations classées. C'est bien le sens de la question posée, éviter ces situations regrettables pour tous à l'avenir.

Madame le Maire dit que depuis 2002, une mise à jour des installations classées et des autres installations au travers de la Commission de Sécurité est en cours et que la Commission Urbanisme, élargie à des personnalités qualifiées, pourra utilement faire la synthèse sur ces questions.

Monsieur LUDWIG dit que suite à l'éditorial du Tambour de septembre, il a été surpris de voir que l'arrosage était fait l'après midi dans le parc de la mairie malgré les recommandations de la campagne de lutte contre le gaspillage, et même si c'est de l'eau de source, c'est maladroit.

Equipements concertés : Madame le Maire rappelle que les dossiers de chacun des projets sont à la disposition de chacun des conseillers

CLSH : Permis de Construire en cours d'instruction.

Métra : Travaux en cours, le planing est respecté. Salle informatique réception faite et ouverte à la rentrée comme prévu.

Place de la Gare : Concertation à finaliser, Avant Projet Détaillé en cours.

Vestiaires du stade Langenargen : début des travaux en octobre 2005

Espace multiculturel : l'emplacement de cette réalisation sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil et le planing de la concertation avec les associations, les services ... est en cours d'élaboration.

Cimetière : La crémation concerne aujourd'hui 23 % des décès contre moins de 1 % en 1980. Après la crémation, dans 68 % des cas, les cendres sont remises à la famille et, dans 25 % des cas, elles sont dispersées ou immergées, et des demandes existent. Un projet d'installation de « jardin du souvenir » est présenté

Madame le Maire dit que les vestiaires des services techniques sont achevés, de même les travaux de rangement des archives qui pourront bientôt être consultés sur rendez vous.

Embellissement : Félicitations quotidiennement reçues en mairie et transmises régulièrement aux services, les résultats du Concours des Villes Fleuries ne seront connus qu'après le passage du jury en septembre.

Avec le soutien d'EDF nous sommes à même de réaliser un programme d'une dizaine de fresques sur les « gros » transformateurs. Présentation des projets de fresques pour les transformateurs de l'Impasse des cerfs, des places Jeanne Platet, et de la Croix Canat.

Réalisation en cours pont de la République et Lavoir de l'avenue Foch.

Carrefour Avenue de la Forêt/Route de Bourgogne, dit du « Pavé de la Cave » et Croix de Vitry : Les travaux d'aménagement vont démarrer incessamment. Début avec les murs des riverains, puis plusieurs mois de travaux avec quelques soucis de circulation temporaires pour une sécurité durable et attendue de tous.

Des animations nombreuses d'ici le prochain conseil : Journées du patrimoine les 17 et 18 septembre, Vide Grenier, Concert du Trait d'Union, Festival de théâtre des Briardises.

EPCI : Convocations et ordre du jour reçus aujourd'hui en Mairie et par chacun des conseillers pour un Conseil Communautaire à Fontaine le Port lundi 19 septembre à 20h45.

Prochain conseil : le 2^{ème} mercredi du mois, soit le mercredi 12 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 22h15.